

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 9 BIS

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« bancaire ou postal »

les mots :

« de dépôt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.